



# Conseil économique et social

Distr. générale  
21 janvier 2025  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de la science et de la technique au service du développement

Vingt-huitième session

Genève, 7-11 avril 2025

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation tenue**

### Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans l'application et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international et examen de la suite donnée au Sommet vingt ans après sa tenue.
3. Science et technique au service du développement : thèmes prioritaires :
  - a) Diversifier les économies dans un monde où la transition numérique s'accélère ;
  - b) Prospective technologique et évaluation des technologies au service du développement durable.
4. Rapport sur les activités de coopération technique menées dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour donner suite aux décisions de la Commission.
5. Élection du Président/de la Présidente et des autres membres du Bureau de la vingt-neuvième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-neuvième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-huitième session.



## Annotations

### Point 1

#### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

1. L'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose qu'au début de chaque session, les commissions adoptent l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. Dans sa décision 2024/326 du 23 juillet 2024, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingt-huitième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

2. Conformément à la pratique établie, la Commission, à sa séance plénière de clôture, le 19 avril 2024, a élu par acclamation le Bureau de sa vingt-huitième session, composé comme suit :

*Président :*

Muhammadou M. O. Kah (Gambie)

*Vice-Président(e)s :*

Ana Cristina Amoroso das Neves (Portugal)

Peter Major (Hongrie)

Leah J. Buendia (Philippines)

3. Le Vice-Président issu de la région Amérique latine et Caraïbes, Bernardo Roca-Rey Ross (Pérou), a été élu à l'issue d'une procédure d'approbation tacite qui s'est achevée le 15 octobre 2024.

4. Conformément à la pratique établie, l'un des vice-présidents fera également office de rapporteur.

5. Le projet d'organisation des travaux de la vingt-huitième session (annexe I) a été établi en application des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, en vue de faciliter l'examen des points de l'ordre du jour dans les limites du temps disponible et compte tenu des services de conférence alloués à la Commission. Le calendrier est proposé à titre indicatif et provisoire ; au cas où la Commission achèverait l'examen d'un point de l'ordre du jour plus tôt que prévu, elle pourrait passer immédiatement au point suivant.

6. La Commission se réunira du lundi 7 au vendredi 11 avril 2025. Les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures, et celles de l'après-midi, de 15 heures à 18 heures.

7. La liste des membres actuels de la Commission figure à l'annexe II.

8. Conformément aux recommandations formulées par la Commission à sa vingt-quatrième session (mai 2021), le Conseil économique et social a adopté les décisions 2021/255, 2015/256 et 2015/257, par lesquelles il prorogeait jusqu'en 2025 les dispositions relatives à la participation aux travaux de la Commission des organisations non gouvernementales, des entités de la société civile, des milieux universitaires et techniques et des entités du secteur économique, notamment du secteur privé. Il a adopté également la décision 2021/254, par laquelle il prorogeait le mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, afin de permettre à celui-ci de mener à bien son programme de travail avec les ressources extrabudgétaires allouées à cette fin.

9. Il sera demandé à la Commission d'examiner, à sa vingt-huitième session, la question des avantages découlant de la participation à ses travaux d'organisations non gouvernementales, d'établissements universitaires et d'entités du secteur économique, et de recommander des mesures appropriées au Conseil économique et social. Il lui sera demandé également d'examiner les travaux du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes et de recommander au Conseil économique et social des mesures appropriées.

## **Contribution de la Commission aux débats du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable**

10. La résolution 70/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », a été adoptée en septembre 2015. Le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous ses auspices soutiendront l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en examinant le thème retenu pour 2024, à savoir « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes ».

11. En application des dispositions du paragraphe 29 de l'annexe de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, une table ronde de haut niveau sera organisée le lundi 7 avril 2025 sur le thème de la contribution de la science, de la technologie et de l'innovation à l'accélération de l'exécution du Programme 2030 et à l'élimination de la pauvreté, grâce à l'application de solutions durables, résilientes et innovantes. Au cours de cette table ronde, les débats seront axés sur les difficultés rencontrées aux niveaux national, régional et international, ainsi que sur les solutions pouvant y être apportées, en vue de recenser les leçons tirées de l'expérience et les bonnes pratiques dans l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation comme outil crucial pour la réalisation du Programme 2030, y compris de ses dispositions relatives au genre, à l'élimination de la pauvreté et à l'inclusion de tous. Cette séance sera également l'occasion pour des décideurs de haut niveau de faire part de leurs expériences de l'application de la déclaration ministérielle 2024 du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

12. Il sera rendu compte du résultat de ces débats dans le rapport de la Commission qui sera soumis au Conseil économique et social pour approbation.

### *Documentation*

E/CN.16/2025/1

Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

## **Point 2**

### **Progrès accomplis dans l'application et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international et examen de la suite donnée au Sommet vingt ans après sa tenue**

13. Le Sommet mondial sur la société de l'information, organisé par l'Union internationale des télécommunications sous l'égide des Nations Unies, s'est tenu en deux phases : en 2003 à Genève et en 2005 à Tunis. Dans la Déclaration de principes de Genève, les participants à la première phase du Sommet mondial ont proclamé une volonté et une détermination communes d'édifier une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement. Lors de la seconde phase du Sommet, les participants ont entériné les résultats de la première phase et adopté l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, qui portaient notamment sur les mécanismes financiers et la gouvernance d'Internet.

14. Dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, le Conseil économique et social a été prié de superviser, à l'échelle du système des Nations Unies, le suivi des conclusions des phases de Genève et de Tunis du Sommet. À cet effet, il lui a été demandé de réexaminer le mandat de la Commission et notamment d'envisager de la renforcer, en tenant compte de la multiplicité des parties prenantes (par. 105).

15. Dans sa résolution 2006/46 relative à l'application des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et au réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement, le Conseil économique et social a chargé la Commission de coordonner à l'échelle du système le suivi des progrès réalisés dans l'application des textes issus du Sommet et de lui donner des avis à cet égard, notamment en

formulant à son intention des recommandations visant à faire progresser l'application de ces textes.

16. Dans sa résolution 2007/8, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général d'informer chaque année la Commission de l'application des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, notamment s'agissant de tous les services en ligne. Il a prié les organisations chefs de file des Nations Unies, les commissions régionales de l'ONU, les entités facilitant les travaux portant sur le thème principal et, selon qu'il conviendrait, d'autres entités, de présenter au secrétariat de la Commission leurs rapports respectifs, qui serviraient de base à l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général à la Commission.

17. Le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international vise à donner une vue d'ensemble de ces progrès, en appelant l'attention sur des exemples de pratiques efficaces en vue de diffuser ces bonnes pratiques et leurs enseignements.

18. Le rapport de 2025 a été établi à partir des conclusions et des recommandations formulées à l'issue de la réunion du groupe intersessions de la Commission qui s'est tenue les 21 et 22 octobre 2024, ainsi que des contributions d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres documents utiles. La Commission examinera et évaluera les progrès accomplis dans l'application des textes issus du Sommet aux niveaux régional et international, comme l'a demandé le Conseil économique et social dans sa résolution 2007/8.

#### *Documentation*

A/80/62-E/2025/12 Progrès accomplis dans l'application et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international et examen de la suite donnée au Sommet vingt ans après sa tenue

E/CN.16/2025/CRP.1 Report on the intersessional panel meeting

19. En outre, dans sa résolution 70/125 adoptée le 16 décembre 2015, l'Assemblée générale a demandé la tenue d'une réunion de haut niveau en 2025 sur l'examen d'ensemble de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Dans sa résolution 2023/3 adoptée en juin 2023, le Conseil économique et social a demandé à la Commission de recueillir des contributions auprès des États membres, de tous les facilitateurs et d'autres parties prenantes, et d'organiser, à sa vingt-septième session, en 2024, et à sa vingt-huitième session, en 2025, des débats de fond sur les progrès accomplis dans l'application des textes issus du Sommet mondial au cours des vingt années écoulées et d'en rendre compte, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à l'Assemblée générale. La Commission consacra du temps à ces débats au titre du point 3 de l'ordre du jour.

### **Point 3**

#### **Science et technique au service du développement : thèmes prioritaires**

20. Dans sa résolution 2006/46, le Conseil économique et social a chargé la Commission de coordonner le suivi à l'échelle du système des progrès réalisés dans l'application des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, tout en continuant à s'acquitter de son mandat initial portant sur la science et la technique au service du développement. Conformément à son mandat, la Commission étudie, au cours de chaque cycle annuel, deux thèmes prioritaires.

21. Les thèmes prioritaires que la Commission abordera au titre de ce point sont les suivants :

- a) Diversifier les économies dans un monde où la transition numérique s'accélère ;
- b) Prospective technologique et évaluation des technologies au service du développement durable.

22. La Commission a sélectionné ces thèmes en anticipant que les conclusions y relatives seraient utiles à l'application de la déclaration ministérielle adoptée lors du débat de haut niveau de la session du Conseil économique et social tenue en 2024 et du forum politique de haut niveau pour le développement durable qui sera organisé en 2025. En 2025, le forum examinera le thème « Promouvoir des solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable qui y sont énoncés et consistent à ne laisser personne de côté », ainsi que les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 3, 5, 8, 14 et 17. Il tiendra compte du caractère intégré, indivisible et interdépendant de ces objectifs.

23. En outre, dans sa résolution 73/17, l'Assemblée générale a prié la Commission, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de poursuivre son étude de l'incidence qu'avaient les principales évolutions rapides de la technique, notamment l'intelligence artificielle, sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable. Les débats consacrés aux thèmes prioritaires, en particulier au premier, répondront à cette demande.

24. Pour contribuer à une meilleure compréhension des thèmes prioritaires et aider la Commission dans ses débats à sa vingt-huitième session, une réunion du groupe intersessions a eu lieu les 21 et 22 octobre 2024. La Commission sera saisie du rapport de cette réunion.

#### *Documentation*

E/CN.16/2025/2	Diversifier les économies dans un monde où la transition numérique s'accélère Rapport du Secrétaire général
E/CN.16/2025/3	Prospective technologique et évaluation des technologies au service du développement durable Rapport du Secrétaire général
E/CN.16/2025/CRP.1	Report on the intersessional panel meeting

#### **Point 4**

#### **Rapport sur les activités de coopération technique menées dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour donner suite aux décisions de la Commission**

25. Ce point vise à rendre compte des examens des politiques nationales de la science, de la technologie et de l'innovation que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a effectués afin d'aider les pays en développement à définir les mesures à prendre pour intégrer ces politiques dans leur stratégie nationale de développement, et à diffuser des informations sur les progrès accomplis, les enseignements dégagés et les problèmes rencontrés dans l'application des recommandations formulées lors d'examens précédents, en application des résolutions 74/229 et 76/213 de l'Assemblée générale et de la résolution 2023/4 du Conseil économique et social.

26. Des rapports sur l'évaluation des parcs de la science, de la technologie et de l'innovation et sur des questions stratégiques concernant le Ghana, la Mongolie, le Mozambique et l'Ouzbékistan seront présentés. La Commission fera également rapport sur d'autres activités de coopération technique menées sous son égide, notamment l'exécution de projets d'évaluation des technologies dans les pays en développement.

**Point 5**

**Élection du Président/de la Présidente et des autres membres du Bureau de la vingt-neuvième session de la Commission**

27. Conformément à l'usage, à la fin de sa vingt-huitième session, la Commission élira, pour sa vingt-neuvième session, un(e) président(e) et quatre vice-présidents. L'un des vice-présidents fera également office de rapporteur.

**Point 6**

**Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-neuvième session de la Commission**

28. En application de l'article 9 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa vingt-neuvième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis pour examen.

**Point 7**

**Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-huitième session**

29. Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques, la Commission présentera un rapport sur les travaux de sa vingt-huitième session au Conseil économique et social.

## Annexe I

### Projet d'organisation des travaux

<i>Date/Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour et sujet examiné</i>	<i>Programme</i>
<b>Lundi 7 avril</b>		
10 heures	Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	Déclarations liminaires Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
11 heures-13 heures	Contribution de la Commission au thème 2025 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable et à la mise en œuvre de sa déclaration ministérielle de 2024	Table ronde ministérielle suivie d'une discussion générale
15 heures	Point 3 de l'ordre du jour. Science et technique au service du développement Thème prioritaire : a) Diversifier les économies dans un monde où la transition numérique s'accélère	Table ronde de haut niveau suivie d'une discussion générale
<b>Mardi 8 avril</b>		
10 heures	Point 3 de l'ordre du jour. Science et technique au service du développement Thème prioritaire : b) Prospective technologique et évaluation des technologies au service du développement durable	Introduction et table ronde de haut niveau suivie d'un dialogue
15 heures	Point 4 de l'ordre du jour. Rapport sur les activités de coopération technique menées dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour donner suite aux décisions de la Commission	Présentation de rapports suivie d'un débat
<b>Mercredi 9 avril</b>		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	Point 2 de l'ordre du jour. Progrès accomplis dans l'application et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international et examen de la suite donnée au Sommet vingt ans après sa tenue	Introduction et table ronde de haut niveau suivie d'un dialogue
<b>Jeudi 10 avril</b>		
10 heures	Consultations	Présentation de projets de proposition, suivie de discussions
15 heures	Consultations	Discussions sur les projets de proposition ( <i>suite</i> )
<b>Vendredi 11 avril</b>		
10 heures	Consultations	Discussions sur les projets de proposition ( <i>suite</i> )
15 heures	Point 5 de l'ordre du jour. Élection du Président/de la Présidente et des autres membres du Bureau de la vingt-neuvième session de la Commission	Élection des membres du Bureau
	Décisions concernant les projets de proposition	Adoption des projets de proposition

<i>Date/Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour et sujet examiné</i>	<i>Programme</i>
	Point 6 de l'ordre du jour. Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-neuvième session de la Commission	Adoption du projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session
	Point 7 de l'ordre du jour. Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-huitième session	Adoption du projet de rapport
	Clôture de la session	



## Annexe II

### Composition de la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa vingt-huitième session

La Commission compte 43 membres élus pour un mandat de quatre ans.

	<i>Membres de la Commission</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
1.	Algérie	2026
2.	Allemagne	2028
3.	Autriche	2028
4.	Belize	2026
5.	Botswana	2026
6.	Brésil	2028
7.	Burkina Faso	2028
8.	Cameroun	2028
9.	Canada	2026
10.	Chine	2026
11.	Colombie	2026
12.	Cuba	2026
13.	Djibouti	2026
14.	Égypte	2026
15.	Équateur	2026
16.	Estonie	2028
17.	États-Unis d'Amérique	2026
18.	Finlande	2028
19.	France	2026
20.	Gambie	2028
21.	Hongrie	2026
22.	Inde	2026
23.	Indonésie	2028
24.	Iran (République islamique d')	2028
25.	Japon	2028
26.	Lettonie	2026
27.	Oman	2026
28.	Ouzbékistan	2026

---

	<i>Membres de la Commission</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
29.	Paraguay	2028
30.	Pérou	2028
31.	Philippines	2028
32.	Pologne	2028
33.	Portugal	2028
34.	République démocratique du Congo	2028
35.	République-Unie de Tanzanie	2026
36.	Roumanie	2026
37.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2026
38.	Rwanda	2026
39.	Suisse	2028
40.	Tadjikistan	2026
41.	Türkiye	2026
42.	Zambie	2028

---